

Code de vie de l'école Laurier

2024-2025

- 1- Avec tous et toutes, je m'exprime respectueusement.**
- 2- J'agis de façon pacifique et, au besoin, je vais voir un adulte.**
- 3- Je suis honnête dans mes paroles (mensonge) et mes gestes (vol).**
- 4- Dans tous mes déplacements, je suis calme et en silence.**
- 5- Je laisse mon cellulaire, ma montre intelligente ou ma tablette dans mon casier.**
- 6- Je suis présent ou présente à tous les jours et j'arrive à l'heure.**
- 7- Je respecte les consignes et les interventions de tous les adultes qui s'adressent à moi.**
- 8- Je laisse à la maison tous les objets inutiles et dérangeants.**
- 9- Je fais ma part pour garder mon école propre.**
- 10- À moins d'une permission spéciale, je n'apporte pas de gommes, de croustilles et d'autres friandises.**
- 11- Je respecte le code vestimentaire en milieu scolaire :**
 - Je porte des vêtements convenables, sans messages violents et des chaussures sécuritaires.
- 12- Je prends soin du matériel de l'école.**
- 12- Au son de la cloche ou au signal de l'intervenant ou de l'intervenante, je prends mon rang rapidement.**
- 13- Je m'amuse correctement dans les aires de jeux et je me détends dans le coin calme.**
- 14- Je m'investis activement dans ma réussite scolaire :**
 - Je suis attentif ou attentive et je participe.
 - Je contribue positivement à la vie de classe.
- 15- Je fournis les efforts nécessaires à ma réussite :**
 - Je fais tous les travaux demandés à temps.
 - J'ai tout le matériel dont j'ai besoin.

* Les conséquences sont graduelles : avertissements (2x) en premier, réflexion en deuxième, avis de comportement en troisième. Par la suite, une décision sera prise selon la nature de l'événement. La direction décidera de la conséquence qui sera appliquée ou du geste réparateur attendu.

* Selon le geste ou le comportement, un avis de comportement pourrait être donné directement.